

Monsieur le conseiller fédéral Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat général
Inselgasse 1
3003 Berne

Berne, le 18 février 2014

Concerne: harmonisation des instruments d'évaluation des soins / motion n° 13.4217

Monsieur le conseiller fédéral,

Le 12 décembre 2013, la conseillère nationale Ruth Humbel a déposé une motion intitulée «Introduire un système de saisie des prestations uniforme pour les soins» (numéro d'objet parlementaire 13.4217). Cette motion demande que le Conseil fédéral soit chargé de soumettre au Parlement un projet de création d'un seul système d'évaluation des soins qui soit uniforme à l'échelle nationale pour les établissements médico-sociaux ainsi que pour les soins à domicile. Cette motion a été co-signée par plusieurs parlementaires de divers partis politiques.

A ce jour, le Conseil fédéral n'a pas encore pris position à l'égard de l'acceptation ou du rejet de cette motion, ce qu'il ne devrait sans doute pas tarder à faire, eu égard à l'article 121 alinéa 1 de la loi sur l'Assemblée fédérale. En conséquence, cette motion n'a encore été traitée par aucune commission parlementaire ni par aucun des conseils en plénum.

Or vous n'êtes pas sans savoir qu'a récemment été institué un groupe de travail regroupant Confédération, cantons et organisations concernées de la société civile afin de parvenir par une voie négociée à un calibrage et une harmonisation des instruments d'évaluation des soins actuellement employés (BESA, Plaisir et RAI-RUG). L'Office fédéral de la santé publique joue dans ce cadre un rôle de coordination ; la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé y est également représentée. Les membres de ce groupe de travail se sont enfin mis d'accord sur l'élaboration d'un document de base qui fixe les objectifs, le déroulement et une planification temporelle des travaux. Les travaux du groupe de travail vont de l'avant et témoignent de la justesse de la voie empruntée.

Au vu de ces développements, CURAVIVA Suisse souligne par la présente avec force qu'elle regrette vivement les termes de la motion présentée par madame Ruth Humbel. Une prise de position favorable du Conseil fédéral à l'égard de cette motion et, plus encore, l'acceptation de cette motion par le Parlement anéantiraient le processus en cours voulu par les acteurs du

domaine de la santé concernés par la question de l'harmonisation des systèmes d'évaluation des soins. Au demeurant, le Conseil fédéral n'en avait pas jugé différemment en répondant le 20 février 2013 au postulat de la conseillère nationale Bea Heim du 4 décembre 2012 «Harmoniser l'évaluation des besoins en soins» (n° 12.4053).

Bien plus, les travaux en cours sous l'égide de l'OFSP témoignent à l'envi de la volonté des acteurs concernés de parvenir à un accord et à des résultats concrets. Leur imposer une marche à suivre dictée par la Confédération irait à l'encontre de ces efforts, lesquels ont montré qu'ils allaient dans le bon sens. Tout laisse à penser qu'ils s'avéreront couronnés de succès dans un futur proche.

En revanche, l'introduction d'un seul outil d'évaluation tel que préconisé par la motion de madame Humbel porterait une grave atteinte à une tradition helvétique qui a maintes fois prouvé son effectivité, y compris dans le domaine de la santé, et qui consiste à baser l'adéquation d'une solution recherchée sur le travail conjugué et coordonné des acteurs de la société civile ainsi que des communes, des cantons et de la Confédération.

Pour ce motif, CURAVIVA Suisse en appelle ici avec force à accorder votre confiance aux travaux actuellement engagés par les acteurs concernés des milieux de la santé afin de parvenir à une harmonisation des instruments d'évaluation des soins, et à inviter le Parlement à rejeter la motion n° 13.4217.

Veillez croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

CURAVIVA Suisse

Tristan Gratier
Président de la Conférence spécialisée
personnes âgées



D^r Hansueli Mösle
Directeur